Rhône et Villages
SUD ARDÈCHE Tourisme

Sélection groupes 2020

COMPLÉMENT **MAGAZINE 01**

Bienvenue

EN SUD ARDÈCHE RHÔNE ET VILLAGES !

Votre brochure groupes

P.01

EXCURSIONS CLÉ EN MAIN

_____ Journées complètes

NOS INCONTOURNABLES P.02

TERRE D'ARTISTES ET D'ARTISANS P.03

TERRE D'HISTOIRE AU PATRIMOINE INTENSE P.04

TERRE DE NATURE ET D'AVENTURES P.05

TERRE DE SAVEURS GOURMANDES P.06

TERRE DE SAVOIR-FAIRE INDUSTRIELS P.07

_____ Demi-journées

NOS CIRCUITS À LA DEMI-JOURNÉE P.08 > P.09

P.10

PRESTATIONS À LA CARTE

TERRE D'ARTISTES ET D'ARTISANS P.11

TERRE D'HISTOIRE AU PATRIMOINE INTENSE

> À L'ASSAUT DE NOS CHÂTEAUX P.12

> CHÂTEAUX DE LA DRÔME P.13

> UN ÉVENTAIL D'ÉGLISES ROMANES P.14

> MUSÉES, QUAND L'HISTOIRE S'EXPOSE P.15

> PRÉHISTOIRE P.16

> NOS VILLAGES À VISITER P.17 > P.20

TERRE DE NATURE ET D'AVENTURES P.21 > P.22

TERRE DE SAVEURS GOURMANDES

> VISITES ET DÉGUSTATIONS DE VINS P.23 > P.24

> BALADE À LA FERME P.25

> AUTRES ACTIVITÉS P.26

TERRE DE SAVOIR-FAIRE INDUSTRIELS P.27

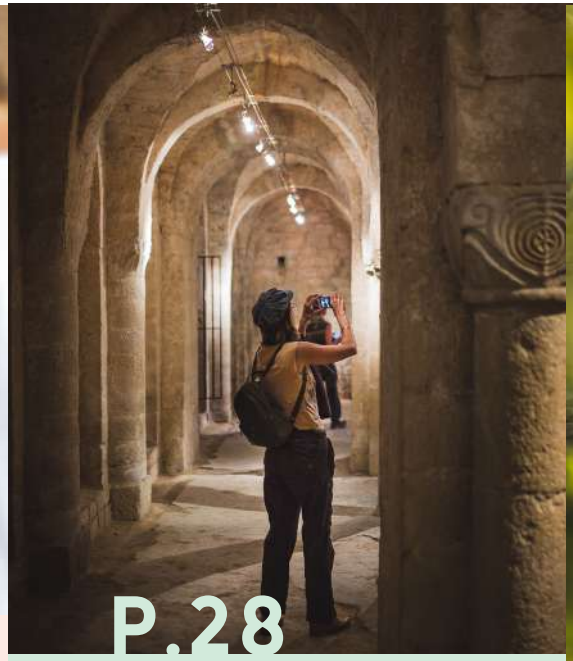

P.28

VOTRE OFFICE

COMMENT VENIR ? P.28 > P.30

CARTE TOURISTIQUE P.31 > P.32

UN TERRITOIRE LABELLISÉ P.33

P.35

AVANTAGES GROUPES

FORMULAIRE D'INSCRIPTION P.36

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES P.37 > P.39

Brochure A5 réalisée par :
Office de Tourisme Intercommunal
Sud Ardèche Rhône et Villages

Immatriculé au registre des opérateurs de voyages et de séjours IM007130004
SIRET : 529 103 526 000 18

Photos couverture :
© Nicolas Ansourian

Photos sommaire :
©Nicolas Ansourian

Réalisation cartographique :
P.31-32 © Marjorie Ponsard

Crédits photos :
© Nicolas Ansourian ; Tristan Zilberman ; Michel Rissoan ; Matthieu Dupont ; Musée de la Résistance et de la Déportation ; Musé'Al ; Cie Emilie Valantin ; Musée des Sports de Cruas ; Caveau des Vignerons Valvignères ; La Vrille et le Papillon ; Maison Louis Latour ; Domaine Olivier de Serres ; Musée de la Lavande ; Grotte Chauvet 2 ; Grotte Saint-Marcel ; Aven D'Orgnac ; Fabrique de Nougat Arnaud Soubeyran ; CICP ; Château de Verchaüs ; Caveau d'Alba la Romaine ; Muséum de l'Ardèche ; Néovinum Ruoms ; Châteaux de la Drôme.

Publication Web :
Avril 2020

Les renseignements indiqués dans cette brochure sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles de modifications en cours d'année. Liste non exhaustive, adhérents uniquement. Tarifs à titre indicatif.

L'Office de Tourisme n'est pas responsable de la qualité de service des activités présentes. L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.

Offices de Tourisme de France

Journées complètes

EXCURSIONS *CLÉS EN MAIN !*

Que vous soyez entre ami(e)s, en famille ou en couple, découvrez nos activités pour de nouvelles expériences et des moments de partage.

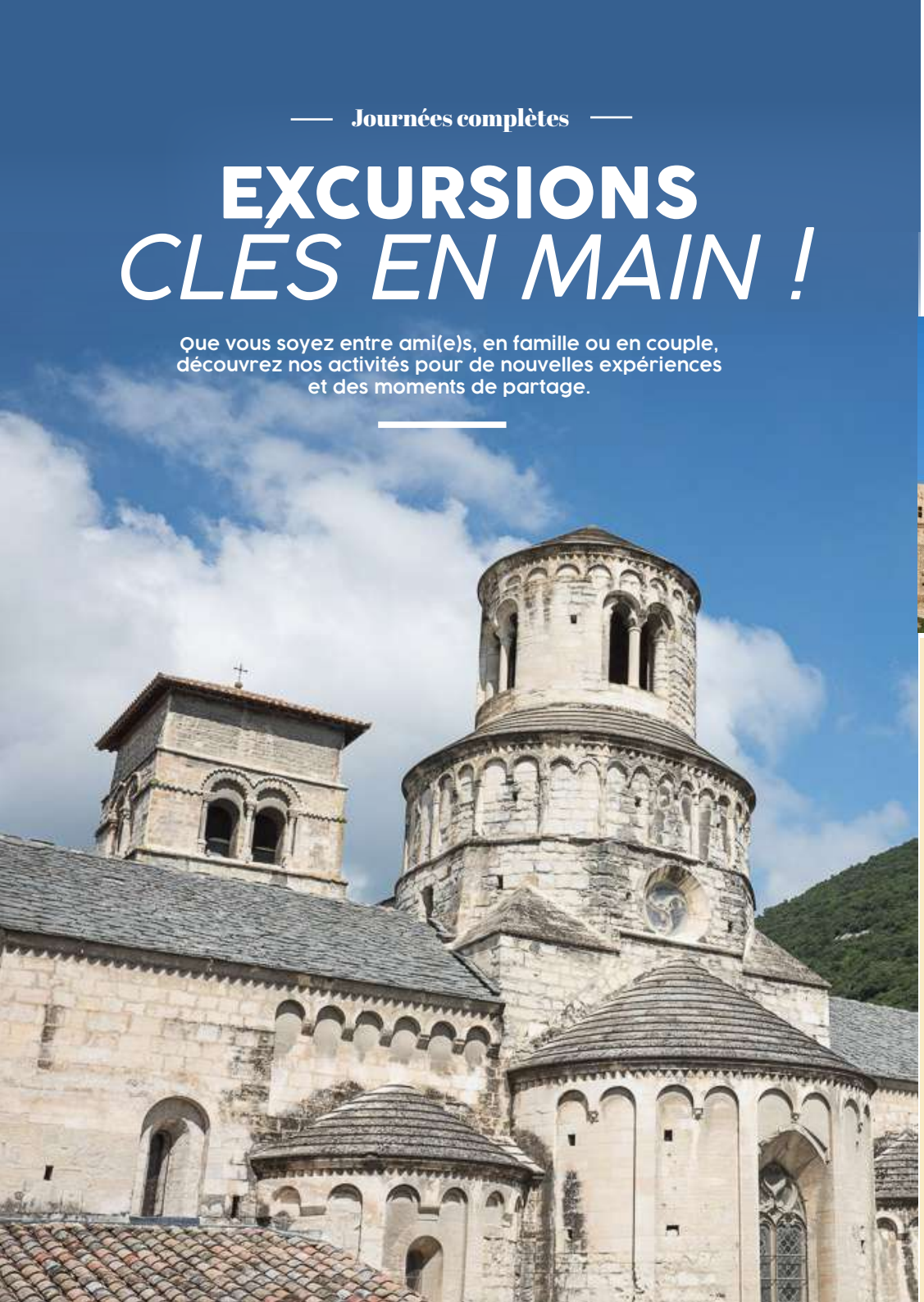

JOURNÉE COMPLÈTE

Les incontournables
DU SUD ARDÈCHE

Laissez-vous séduire par les plus beaux détours en Sud Ardèche : deux sites patrimoniaux d'exception, un village médiéval pittoresque et un repas aux saveurs locales.

à partir de **42,00€ /pers*** (*Base : 20 pers)

Suggestion de menu

Salade de chèvre chaud
ou Terrine du chef et ses condiments

Demi coquelet rôti au thym et Légumes
ou Joue de porc confite, gratin dauphinois

Tarte aux Pommes maison
ou Flan caramel maison

Boissons incluses/pers:
Vin de pays et café

MATIN *dès 9h30*

Visite guidée de l'Abbatiale Sainte-Marie et du village médiéval de Cruas **(1)**
OU
Visite guidée du MuséAl **(2)** et du village médiéval d'Alba-la-Romaine **(3)**

MIDI

Déjeuner dans l'un de nos restaurants spécialisé en produits locaux.

APRÈS-MIDI *dès 15h30*

Visite guidée de la Grotte Chauvet 2 et visite libre de la Galerie de l'Aurignacien **(4)**
OU
Visite guidée de la grotte Aven d'Orgnac et visite libre de la Cité de la Préhistoire **(5)**

17h30 : Fin de la journée

JOURNÉE COMPLÈTE

Créateurs du territoire

TERRE D'ARTISTES ET D'ARTISANS

La destination Sud Ardèche Rhône et Villages regorge de savoirs-faire. Poussez les portes des ateliers des artisans et partez à la découverte de leur passion leurs matériaux et leurs techniques.

1

2

3

à partir de **32,00€ /pers*** (*Base : 20 pers)

Suggestion de menu

Terrine de campagne
ou Tatin de légumes

Sauté de canard au miel
ou Filet de cabillaud crème citronnée

Mousse caramel
ou Tarte fine aux pommes

Apéritif
Kir Ardéchois / cocktail sans alcool
¼ vin (blanc / rouge)
et café compris

Fromages
en supplément (+3,50€)

MATIN *dès 10h*

Visite de la **Compagnie Emilie Valantin** (1)
OU
Découvertes de deux univers au **Chateau de Verchaüs** (2)

MIDI

Déjeuner dans l'un de nos restaurants, cuisine locale et faite maison.

APRÈS-MIDI *dès 14h*

Visite du Village de Caractère de **Saint-Vincent-de-Barrès** (3)
À 15h, démonstration d'un savoir-faire d'un artisan du village de Saint-Vincent-de-Barrès.

VILLAGES DE CARACTÈRE D'ARDÈCHE

16h30 : Fin de la journée

JOURNÉE COMPLÈTE

Du Romain au Roman

TERRE D'HISTOIRE AU PATRIMOINE INTENSE

Naviguez de l'époque romaine à l'époque romane en découvrant les vestiges de l'ancienne cité antique d'Alba-la-Romaine suivie de la majestueuse Abbatiale de Cruas.

1

2

3

à partir de **32,00€ /pers*** (*Base : 20 pers)

Suggestion de menu

Feuilleté campagnard (jambon, champignons)
ou Terrine de Brousse au Pesto à l'ail des Ours

Travers de porc au miel épicé
Caillette et sa crique (terrine Ardéchoise maison)
ou Truite de l'Ardèche, légumes du marché

Tarte aux Pommes maison et Glace vanille
ou Bolet d'Ardèche

Vin de pays et cafés compris.

MuséAl site antique • Alba

MATIN *dès 10h*

Visite guidée du **site antique d'Alba-la-Romaine** (1)
À 11h, visite libre du **Musé'Al**, musée présentant les collections d'objets découverts pendant les fouilles archéologiques (2)

MIDI

Déjeuner dans l'un de nos restaurants, cuisine locale et faite maison.

APRÈS-MIDI *dès 15h*

Visite guidée de l'**Abbatiale Sainte-Marie de Cruas** avec ses trésors : la tribune monastique, la crypte, la mosaïque, les chapiteaux romans. (3)

16h : Fin de la journée

JOURNÉE COMPLÈTE

Pleine Nature

TERRE DE NATURE ET D'AVENTURES

Venez vous ressourcer et vous émerveiller en découvrant les multiples facettes d'une terre contrastée et préservée.

à partir de **62,00€ /pers*** (*Base : 10 pers)

Suggestion de menu

Wrap de Poulet Ardéchois et ses crudités
Taboulé de Boulgour

Pain avec sa tomme de Chèvre du *GAEC du Vieux Chêne*

Gourde de compote Ardéchoise aux marrons ou autres parfums du moment

Moelleux au chocolat

Vin de Pays compris
couverts et gobelets fournis

MATIN *dès 10h*

Balade naturaliste pour observer et comprendre les merveilles du **Plateau du Coiron** (1)

12h30

Pique-nique composé de produits du terroir.

APRÈS-MIDI *dès 13h30*

Balade en **VAE (Vélo à assistance Electrique)** à la découverte des bords du Rhône sur la ViaRhôna (2)

16h30 Fin de la journée

JOURNÉE COMPLÈTE

Terroir

TERRE DE SAVEURS GOURMANDES

Le territoire Sud Ardèche Rhône et Villages" regorge de spécialités gastronomiques locales. Découvrez l'Ardèche avec vos yeux, mais aussi avec ... vos papilles et émerveillez vos sens !

à partir de **42,00€ /pers*** (*Base : 20 pers)

Suggestion de menu

Milles feuilles saveurs et traditions d'Ardèche
ou Terrine du chef et ses condiments

Caille caramélisée, désossée à la liqueur du Coiron, légumes du marché
ou Civet de noix de joue de Boeuf

Sélection de fromages affinés ou blancs

Tarte Ardéchoise
ou Bolet d'Ardèche

Vin de pays et cafés compris.

MATIN *dès 9h30*

Visite guidée du **village de Valvignères**, dont l'étymologie vient de la bien nommée "*Vallis Vinaria*", la Vallée de la vigne gardant à ce jour de multiples traces de ce passé viti-vinicole (1) *À 11h*, Visite guidée et dégustation apéritive chez nos vignerons.

13h

Déjeuner dans l'un de nos restaurants valorisant les produits ardéchois.

APRÈS-MIDI *dès 15h30*

Visite guidée du **Musée et de la Fabrique de Nougats Arnaud Soubeyran** (2) ***OU*** visite guidée du **Musée de la Lavande** (3) ***OU*** visite de la Châtaigneraie **La Ferme du Pré du Moulin** (4) accessible uniquement en Vélos à Assistance Électrique, avec dégustation des produits issus de la castanéiculture.
16h30 : Fin de la journée

JOURNÉE COMPLÈTE

Des industries et des hommes

TERRE DE SAVOIR-FAIRE INDUSTRIELS

Rencontrez les hommes et femmes qui travaillent dans nos industries, ils vous expliqueront leur métiers et vous raconteront comment leurs usines ont contribué à la prospérité de ce territoire en vallée du Rhône.

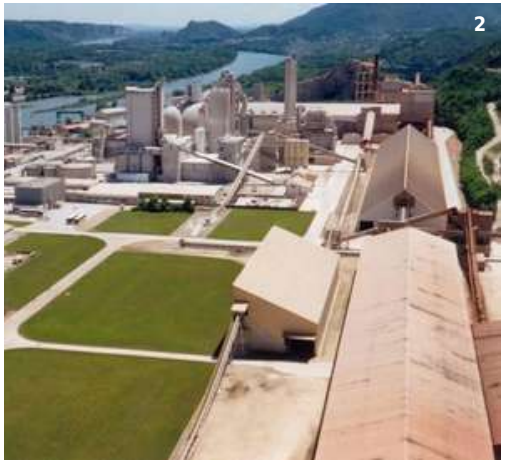

à partir de
24,00€ /pers*
(*Base : 20 pers)

Suggestion de menu

Salade verte aux noix, figues et roquefort

Pavé de daurade sauce citronnée et son Gratin Dauphinois

Fromages secs ou fromage blanc

Tarte Tatin aux poires et épices

Vins et cafés compris

MATIN *dès 10h*

Visite guidée de la **Centrale nucléaire EDF de Cruas-Meysse (1)** afin de comprendre comment ces immenses installations permettent de nous fournir en électricité**.**

12h30

Déjeuner dans l'un de nos restaurants, cuisine locale et faite maison.

APRÈS-MIDI *dès 15h30*

Visite guidée de la **Cité Blanche Lafarge (2)** à Viviers, complexe de logements et usines de production de chaux et ciment, construit au XIXe par la famille Lafarge à l'ère du paternalisme.

17h30 - Fin de la journée

Demi-journées

EXCURSIONS *CLÉS EN MAIN !*

DÉCOUVREZ
Nos circuits à la demi-journée

DURÉE 2H30

HORS DU TEMPS
Cruas et sa beauté préservée

> Visite guidée de **l'Abbatiale Sainte-Marie** et Visite guidée du **site médiéval** de Cruas.

TARIFS :
À partir de 5,00 € / pers (*Base 20 pers)*
Repas inclu : à partir de 31 €

DURÉE 3H

VILLAGE DE CARACTÈRE
Alba-la-Romaine

> Visite guidée du **bourg médiéval** d'Alba et du **hameau de la Roche** ; Visite guidée du **Château d'Alba-la-Romaine**.

TARIFS :
À partir de 6,00 € / pers (*Base 20 pers)*
Dégustation de vin incluse à partir de 7,50 €
Repas inclu : à partir de 32 €

DURÉE 2H30

ROCHEMAURE
Château perché, Église cachée

> Visite guidée du **bourg fortifié** et des vestiges du **Château de Rochemaure** ; Visite guidée de l'**Église-Baptistère de Meysse *OU*** de la **chapelle Notre-Dame-des-Anges**.

TARIFS :
À partir de 5,00 € / pers (*Base 20 pers)*
Repas inclu : à partir de 31 €

DURÉE 3H

LA VIGNE
avec les papilles et les pupilles

> Promenade commentée autour des **paysages viticoles de Valvignères** ; Visite d'une **cave et dégustation** à Alba-la-Romaine ou Valvignères.

TARIFS :
À partir de 4,00 € / pers (*Base 20 pers)*
Repas inclu : à partir de 29,50 €

Sur mesure

PRESTATIONS *À LA CARTE*

Composez votre **excursion sur mesure**. En combinant visite guidée, activité de plein air et dégustation de votre choix, obtenez une journée unique et mémorable !

SUR-MESURE

Terre d'artistes et d'artisans

DURÉE 1H30

COMPAGNIE EMILIE VALANTIN

LE TEIL

La Compagnie Emilie Valantin est une compagnie de théâtre de marionnettes. Elle est installée au Teil depuis 2009 et a créé plus de 2000 personnages et près de 50 spectacles. La visite découverte permet de saisir ce lieu de fabrique unique en Auvergne Rhône Alpes.

DURÉE 1H

LES ARTISANS CRÉATEURS

SAINT-VINCENT-DE-BARRÈS

L'Association des Artisans Créateurs accueille chaque visiteur curieux, avide de rencontre et de partage. Percer les secrets de ces artisans en allant à leur rencontre sous forme de visite-atelier.

DURÉE 1H

COLLECTIF DU CHÂTEAU DE VERCHAÜS

VIVIERS

Le château de Verchaüs est un espace mutualisé de création et de développement artistiques dédié aux métiers d'art, à la création contemporaine et au spectacle vivant.

SUR-MESURE

Terre d'histoire au Patrimoine intense

À l'assaut de nos châteaux

DURÉE 1H15

CHÂTEAU DE ROCHEMAURE
ET SON BOURG FORTIFIÉ

Le château de Rochemaure, « la Roche Noire », étonnant vestige d'une forteresse du XIIème, est construit sur une cheminée volcanique et offre un point de vue unique sur la Vallée du Rhône.

Accès impossible en car, ou prévoir parcours d'1,5Km à pied ou à vélo. Chapelle Notre Dame des Anges à visiter en sus sur demande.

DURÉE 1H

CHÂTEAU D'ALBA

L'architecture de ce château a évolué avec l'Histoire : donjon du XIème, bâtiments Renaissance, façade en trompe l'œil du XIXème. A l'intérieur, des salles historiques sont meublées.

Châteaux de la Drôme

1

DURÉE 1H15

Château de Grigan

Voyagez à travers 1000 ans d'histoire dans ce château entièrement meublé et marqué par l'illustre Marquise de Sévigné. Découvrez depuis ses terrasses un panorama époustouflant sur la Provence et ses lavandes.

Langues de visites possibles : FR et EN

2

DURÉE 1H15

Château de Suze-la-Rousse

Dominant le prestigieux vignoble des Côtes-du-Rhône, imprégnez-vous de ce lieu et de ce terroir passionnant à travers une visite historique et sensorielle. Profitez du parc boisé aux nombreuses essences méditerranéennes, ainsi que son jeu de paume du 16e siècle.

Langues de visites possibles : FR et EN

3

DURÉE 1H

Château de Montélimar

Entrez dans ce palais médiéval perché sur les hauteurs de la ville, témoin de prestigieuse lignée des Adhémar de Monteil. Admirez ce joyau d'architecture romane transformé en citadelle puis en prison.

De mai à décembre, visitez l'exposition couplée avec le musée Saint-Martin Langues de visites possibles : FR et EN

Un éventail d'églises romanes

DURÉE 1H15

Abbatiale Sainte-Marie de Cruas

Chef-d'œuvre de l'architecture romane, l'Abbatiale recèle de nombreux trésors : la crypte et son fabuleux bestiaire, une mosaïque, et surtout la rare tribune monastique et ses chapiteaux.

Visite reportée en cas de cérémonie religieuse. Nombreux escaliers.Dégustation de vins après visite possible sur demande en supplément

DURÉE 1H

Église-baptistère Saint-Jean-Baptiste

Nichée au coeur du vieux bourg, cette petite église romane et ancien site clunisien mérite un détour pour sa très rare cuve baptismale octogonale (VIe) et ses fresques (XVIe-XVIIIe).

Dégustation de vins après visite possible sur demande en supp.

DURÉE 1H

Chapelle Notre-Dame-des-Anges

Entre roman et gothique, elle dégage un certain mystère entretenu par ses chapelles privées, le passage des pénitents blancs, le cimetière, et la copie d'un énigmatique carré magique.

Accès à pied ou à vélo (15mins aller). Château de Roche-maure en supplément.

Musées, quand l'Histoire s'expose...

DURÉE 1H-2H

Musé'Al
ET SON SITE ARCHÉOLOGIQUE
ALBA-LA-ROMAINE

Sur le site antique, découvrez les vestiges de la cité gallo-romaine Alba Helviorum, et son théâtre antique. Le musée présente les collections archéologiques avec une scénographie pédagogique.

Visite guidée du musée et/ou du site antique.

DURÉE 1H

Musée de la Résistance et de la Déportation
LE TEIL

Le musée transmet la mémoire des personnes déportées et rend hommage aux Résistants ardéchois ayant combattu pendant la Seconde Guerre Mondiale.

Possibilité de visionner un documentaire.

DURÉE 1H

Musée des Sports
CRUAS

Un espace ludique et interactif qui raconte l'Histoire et les grands moments du sport, grâce à une collection d'objets ayant appartenu à des sportifs de haut niveau.

DURÉE 1H15

Musée Olivier de Serres
MIRABEL

Dans l'ancienne Bastide découvrez l'agriculture à partir des textes du Théâtre d'Agriculture et Mesnage des Champs (XVIème), où Olivier de Serres nous fait partager sa passion pour l'agriculture et l'éducation des vers à soie.

Dégustation comprise.

Préhistoire

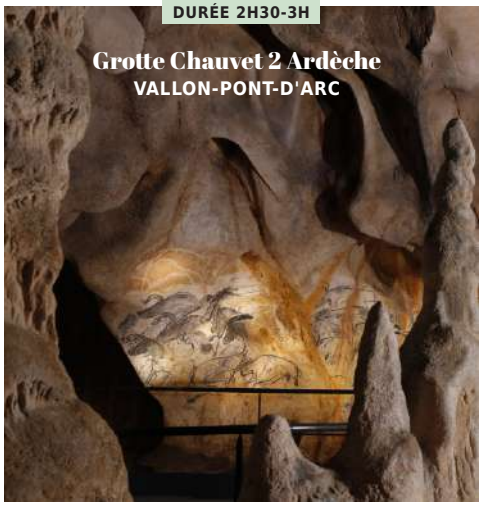

DURÉE 2H30-3H

La Caverne, réplique de la grotte Chauvet, permet une immersion sensorielle à la découverte des première oeuvres d'art de l'humanité. L'exploration de l'univers préhistorique se poursuit dans la Galerie de l'Aurignacien.

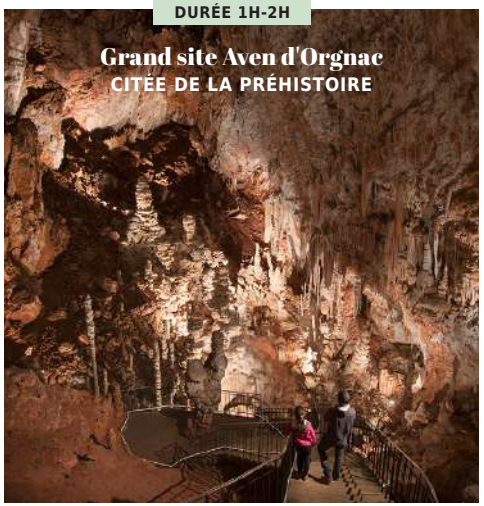

DURÉE 1H-2H

Ce musée ludique et tactile nous invite à balayer nos idées reçues sur la Préhistoire et l'Homme à travers ses collections d'objets historiques et des stands de manipulation.

Visite guidée de la grotte Aven d'Orgnac et/ou de la cité de la Préhistoire.

DURÉE 1H

Muséum de l'Ardèche
BALAZUC

Plongez dans l'Univers spectaculaire des fossiles. L'évolution des paysages et des animaux durant 550 millions d'années vous est contée par nos guides.

Visite guidée du Muséum et ateliers de fouilles.

PRESTATIONS À LA CARTE
NOS VILLAGES

Explorer, respirer, Savourer… s'émerveiller !
Au coeur du Pays d'Art et d'Histoire du Vivarais Méridional, des villages entre Provence et Cévennes ardéchoises vous accueillent.

Nos villages à visiter

DURÉE 1H30

Alba-la-Romaine
VILLAGE DE CARACTÈRE

Niché autour de son imposant château édifié au sommet d'un dyke basaltique, vous découvrirez le charme de l'enchevêtrement de ses ruelles mêlant basalte et calcaire et la riche histoire de cette cité médiévale bâtie au milieu d'une plaine viticole.

Possibilité de poursuivre la visite au hameau de la Roche. Thématiques possibles : « historique » ou « Les artistes d'Alba dans les années 1950 »

DURÉE 1H30

Rochemaure
VILLAGE DE CARACTÈRE

Hors du temps, Sa situation géographique en Vallée du Rhône, accolé à la Drôme en fait un ancien lieu stratégique. Partez à la découverte de ce village, cité aux nombreuses facettes qui ne vous laissera pas indifférent.

DURÉE 1H

Saint-Vincent-de-Barrès
VILLAGE DE CARACTÈRE

Bel exemple de bourg castral médiéval fortifié, il est agréable de s'y balader avec ses ruelles sinueuses, ses maisons bicolores en basalte et calcaire, ses passages voûtés et ses portes de défense.

DURÉE 1H

Valvignères
VALLÉE DU VIN

Appelé à l'époque gallo-romaine « Vallis Vinaria» en raison des nombreux vignobles qui le recouvraient, il produit encore aujourd'hui un vin réputé. Le village a gardé son plan médiéval et possède des maisons vigneronnes.

Thèmatiques possibles : « historique » ou « Valvignères, entre vignes et patrimoine »

DURÉE 1H30

Cruas
ET SON SITE MÉDIÉVAL

Avec sa chapelle fortifiée (XIIème-XVème) souvent confondue avec un donjon, ce bourg ancien en cours de réhabilitation servait de refuge aux moines de l'abbaye de Cruas pendant les périodes de guerre ou de crues.

Accès : en pente escarpée. Dégustation de vins après visite possible sur demande en supplément.

DURÉE 1H

Le Teil
ET SON PATRIMOINE INATTENDU

La ville a connu un essor économique important dès le XVIème siècle, confirmé au XIXème siècle par de remarquables exploitations industrielles et ferroviaires.

Accès : la partie comprenant le quartier du Château s'adresse aux bons marcheurs. Thèmatiques possibles : « historique » ou « ferroviaire »

DURÉE 1H

Saint-Thomé
UN VILLAGE PERCHÉ

Perché sur son piton rocheux, ce charmant village, prisé des artistes peintres et scultpeurs, domine un paysage de collines et de vallées agricoles.

Accès impossible en car, ou prévoir parcours à pied de 20 min.

DURÉE 1H15

Aubignas
AUX PIEDS DU MASSIF DU COIRON

Perché sur les contreforts du Coiron dans un écrin de verdure, il est encore entouré de ses remparts du Moyen-Âge On aime se perdre dans les ruelles en admirant les maisons en basalte noir.

Thématiques possibles : « historique » ou « Aubignas, le basalte d'hier à aujourd'hui »

DURÉE 1H

Baix
BRISE VIVIFIANTE

Les anciens quais du Rhône, la rue royale, la tour de l'horloge, témoignent de la prospérité de Baix au Moyen-Âge liée à sa position stratégique : au carrefour des voies terrestres et fluviales. Hannibal y aurait fait traverser son armée et ses éléphants.

DURÉE 1H30-2H

Mirabel
PLATEAU DU COIRON

Appréciez "le lieu d'où la vue est belle", ce village perché avec sa tour en basalte, a été marqué par les guerres de religion.

DURÉE 2H

Saint-Montan
VILLAGE DE CARACTÈRE

Perché et lové au creu de deux vallées, le village est est fondé sur un site médiéval. Totalement abandonné et en ruines en 1969, l'ensemble féodal est entièrement restauré grâce à l'intervention de bénévoles dans le respect des technique et des matériaux d'autrefois.

DURÉE 2H

Viviers
PATRIMOINE REMARQUABLE

Classé secteur sauvegardé, évêché de l'Ardèche depuis le Vème siècle, commerçante, mais surtout puissante cité épiscopale, "la belle endormie" vous dévoilera les secrets de son passé au cours d'une balade depuis la ville basse jusqu'à la Cathédrale Saint Vincent.

Balades nature

DURÉE 1H

GROTTE SAINT-MARCEL
Rivière Souterraine

Au coeur des Gorges de l'Ardèche, la grotte de Saint-Marcel séduit par l'ampleur de ses galeries et la richesse de ses concrétions, dont l'envoûtante cascade de Gours unique en Europe.

DURÉE 1H

GROTTE AVEN D'ORGNAC
Grand site de France

Véritable cathédrale souterraine, la Grotte dévoile un site naturel d'exception. Un patrimoine minéral extraordinaire et unique par ses volumes.

> Visite libre de la Cité de la Préhistoire incluse (compter 1h de plus).

DURÉE 3H

BALADE NATURALISTE
Au coeur des merveilles du Coiron

Observer et comprendre les richesses naturelles que recèle ce plateau : ses formations géologiques (orgues, éboulis, dyke), ses espèces végétales et animales ainsi que ses paysages d'exception qui ont façonné les modes de vie des hommes.

> Parcours de 6 km (modulable selon le niveau).

DURÉE 3H

GISEMENT DE DIATOMITE
Saint-Bauzile

Ici, les diatomites abritent des momies de 8 millions d'années, l'un des plus impressionnants sites fossilifères français.

> Atelier initiation aux fouilles inclus

DURÉE 2H

BALADE AU COEUR DU PAYSAGE VITICOLE
Valvignères

Le vignoble de Vallis Vinaria, la Vallée de la vigne, prospère depuis l'Antiquité. Observons les liens étroits entre histoire, paysage et terroir avec la vigne comme fil conducteur.

> Parcours pédestre de 4 Km Modulable selon niveau.

CIRCUITS EN VÉLO
À ASSISTANCE ELECTRIQUE

Le VAE est un moyen de locomotion doux et écologique. Équipé d'un moteur électrique il permet d'envisager l'ascension de dénivelés inimaginables avec un vélo classique.

DURÉE 3H

Relief et constrastes du Rhône au Coiron
CRUAS -> BAIX -> ST BAUZILE -> ST VINCENT DE BARRÈS -> CRUAS

Sillonnez des paysages uniques et grandioses grâce à un circuit entre rives du Rhône et plateau du Coiron. Ce dernier vous révélera également les secrets géologiques de la carrière de diatomite de St Bauzile.

DURÉE 3H

À l'assaut du Château de Rochemaure
CRUAS OU LE TEIL (CITÉ BLANCHE) -> ROCHEMAURE -> MEYSSE

Partez à l'assaut du quartier du Château de Rochemaure depuis les berges du Rhône. Ce circuit vous offrira des panoramas d'exception et une vision éclairée sur l'histoire des lieux.

Visites des Caves et dégustations

DURÉE 1H30-2H

CAVEAU DES VIGNERONS
Alba-la-Romaine

Cette cave coopérative rassemble des vignerons d'Alba la Romaine et de ses alentours. En compagnie d'un(e) vigneron(ne) et d'une personne du caveau vous découvrirez les différents cépages cultivés et dégusterez 5 vins.

> A la fin de la visite repartez avec votre bouteille en cadeau !

DURÉE 1H30

CAVEAU DES VIGNERONS
Valvignères

Fondée en 1952, la cave vinifie et commercialise la production de 86 coopérateurs (Valvignères, St Thomé et Gras) sur une superficie de 470 hectares, soit de 25000 à 30000 HL de vin. Vin rouge (Merlot, Syrah, Cabernet Sauvignon, Grenache) et vins blanc (Chardonnay, Sauvignon blanc, Viognier).

DURÉE 1H30

MAISON LOUIS LATOUR
Alba-la-Romaine

Maison respectée en Bourgogne, elle s'est implantée en Ardèche afin de produire du Chardonnay. Découvrez les technologies de pointes utilisées pour la vinification, et dégustez les fruits de la récolte.

DURÉE 1H30

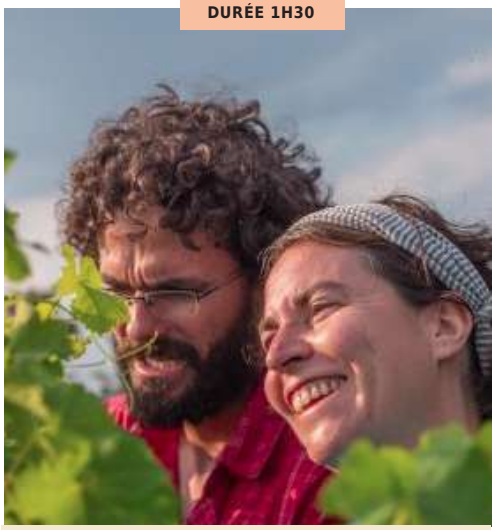

LA VRILLE ET LE PAPILLON
Alba-la-Romaine

Installation sur des vignes familiales, les cépages sont vinifiés le plus naturellement possible. Le domaine viticole est cultivé sur 5 hectares de vignes en agriculture biologique.

Balades à la ferme

DURÉE 3H

Châtaigneraie

SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON

Découverte à deux voix de l'histoire de la châtaigne en Ardèche et visite de la châtaigneraie de «La Ferme du Moulin » avec les producteurs, suivie d'une dégustation et vente de leurs produits.

> Le site de la Châtaigneraie est un lieu préservé et reculé, son accès s'effectue après une marche d'approche (environ 1h, niveau moyen) ou bien en Vélo à Assistance Électrique (environ 25 min, accessible à tous)

DURÉE 1H30

Goûter ou «apéro» à la ferme

SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON

Pour terminez votre journée d'excursions ou pour simplement se retrouver entre amis autour d'un goûter gourmand à la ferme composé de crêpes à la farine de châtaigne ou d'un apéritif convivial pour savourer une sélection de produits locaux.

DURÉE 2H

Visite d'une ferme en polyculture
La Ferme du Moulin

SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON

Découvrez lors d'une visite à deux voix le métier et les savoir-faire liés à l'élevage d'ovins, de bovins et à la castanéiculture dans une exploitation familiale ardéchoise. La visite se termine sur une dégustation- vente des produits issus de la ferme.

> Passage à gué pour accéder à la ferme, prévoir des chaussures adaptées.

et découverte du terroir

DURÉE 1H30

DOMAINE OLIVIER DE SERRES
Mirabel

Ce personnage emblématique de l'Ardèche, père de l'agronomie et de l'agriculture moderne vous ouvre les portes de son domaine pour découvrir son histoire mais aussi ses produits du terroir. La visite se termine par une dégustation. Nouveauté 2020 : émerveillez tous vos sens grâce à la découverte des secrets du petit fromage Picodon !

> Possibilité de visite commentée «Vie et Oeuvre d'Olivier de Serres» Possibilité de visite du musée ; découverte des secrets du Picodon entre février et novembre uniquement.

DURÉE 1H

MUSÉE ET FABRIQUE DE NOUGAT
Arnaud Soubeyran

La visite ludique et savoureuse de ce musée dévoile les secrets de l'histoire de la recette du nougat de Montélimar.

> Fabrication en directe de 10h à 13h30 et dégustation.

DURÉE 1H

MUSÉE DE LA LAVANDE
Saint-Remèze

Au cœur des champs de lavandes, plongez dans l'univers merveilleux des couleurs et des senteurs : table de senteurs, alambics, outils... Assistez à l'extraction de l'huile essentielle par une distillation artisanale de la fleur.

> Ouvert de mars à la Toussaint.

DURÉE 1H30

NÉOVINUM
Ruoms

Une façon originale de découvrir l'univers du vin au travers d'une visite guidée du parcours scénographié de l'Espace Découverte Œnologique dédié aux terroirs, à la vinification et aux vins.

> Langues de visite possibles : FR, EN, DE, NL

Terre d'industrie

DURÉE 2H-4H

CENTRALE NUCLÉAIRE DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ
EDF CRUAS-MEYSSE

Tous les secrets de fonctionnement d'une centrale et des modes de production d'électricité sont décryptés avec pédagogie.

> Visite des extérieurs et conférence (2h) ou Visite des installations, turbine, salle de pilotage (3h, réservation 1 mois avant).

DURÉE 2H

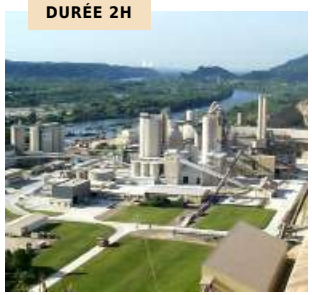

USINE LAFARGE-CIMENT
LE TEIL

Découvrez l'histoire du berceau de la société Lafarge-Ciments et les différentes étapes de fabrication du ciment.

> Fin aprés-midi et en car uniquement.

DURÉE 2H

CITÉ BLANCHE LAFARGE
LE TEIL/VIVIERS

Découverte de l'ancienne cité ouvrière Lafarge : bâtiments fin XIXème- début XXème, maquette de l'usine (1890), et reconstitution d'un appartement vers 1950.

DURÉE 2H

LE BASALTE D'HIER À AUJOURD'HUI
AUBIGNAS

L'histoire du village a toujours été liée au basalte, extrait du Coiron. Aux XIXe et XXe siècle, la carrière d'Aubignas amène la prospérité.

DURÉE 2H

DÉCOUVERTE DU PATRIMOINE DE MEYSSE ET DES AMÉNAGEMENTS DU RHÔNE
MEYSSE

Découverte à vélo du barrage de Rochemaure, de l'histoire du Rhône et de la Centrale de Cruas sur la Viahôna et du patrimoine ferroviaire.
> Vélos à assistance électrique fournis en supplément.

DURÉE 2H

MUSÉE EUROPÉEN DE L'AVIATION ET DE LA CHASSE
MONTÉLIMAR

Admirez plus de 60 avions de chasse de fabrication de toute nationalité. Le musée présente aussi des transmissions, une Caravelle et le cockpit d'un DC7.

VOTRE OFFICE DE TOURISME

SUD ARDÈCHE

RHÔNE ET VILLAGES

BIENVENUE EN
Sud Ardèche Rhône et Villages !

Le territoire s'étend sur 15 communes de la *Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron*.
De la vallée du vin au plateau du Coiron, des berges du Rhône aux forêts retirées, Sud Ardèche Rhône et Villages est un concentré de paysages singuliers et époustouflants.

NOS BUREAUX D'INFORMATION VOUS ACCUEILLENT

LE TEIL
OUVERT TOUTE L'ANNÉE

Place Pierre Sémard
07400 - Le Teil

Du 01/01 au 30/06/2020
et du 01/09 au 24/12/2020 :
Du lundi au samedi
9h30-12h / 14h30-17h

Du 01/07 au 30/08/2020 :
Du lundi au samedi
9h-12h / 14h-18h.
Dimanche 10h-12h.

Fermé le lundi de Pâques, 01/05 et lundi de Pentecôte. Fermé du 24 décembre à midi au 1er janvier inclus.

CRUAS
OUVERT TOUTE L'ANNÉE

1 Place de la Liberté
07350 - Cruas

Du 01/01 au 31/03/2020
et du 01/10 au 24/12/2020 :
Du lundi au vendredi
9h30-12h30 / 14h-17h
Samedi : 9h30-12h30

Du 01/04 au 30/06/2020
et du 31/08 au 30/09/2020 :
Du lundi au samedi
9h30-12h30 / 14h-17h.

Du 01/07 au 30/08/2020 :
Du lundi au samedi
9h30-13h / 14h-18h.
Dimanche 9h30-13h

Fermé le lundi de Pâques et 01/05.
Fermé du 24 décembre à midi au 1er janvier inclus.

ALBA-LA-ROMAINE
OUVERT D'AVRIL À OCTOBRE

118 Rue du Barry
07400 - Alba-la-Romaine

Du 01/04 au 30/04/2020
et du 01/10 au 31/10/2020 :
Lundi, mercredi et vendredi 14h-17h
samedi 10-12h et 14h-17h

Du 01/05 au 30/05/2020 :
Du lundi au samedi
10h-12h et 14h-17h.

Du 01/06 au 30/06/2020
et du 01/09 au 30/09
Lundi au samedi
10-12h / 14h-17h.
Dimanche 10h-12h30

Du 01/07 au 30/08/2020 :
Lundi au samedi
10-13h / 14h-18h.
Dimanche 10h-13h

Fermé le lundi de Pâques et 01/05.
Fermé du 01/11 au 31/03 inclus.

NOUS JOINDRE : 04 75 49 10 46

BILLETTERIE / BOUTIQUE

Prenez de l'avance en achetant vos billets dans l'un de nos bureaux d'information touristique !

Avant de repartir, n'oubliez pas de faire un saut dans notre espace boutique disponible dans nos 3 bureaux d'information. L'occasion de ramener avec vous un peu de terroir Ardéchois et idées cadeaux !

www.sud-ardeche-tourisme.com

RHÔNE ET VILLAGES SUD ARDÈCHE

VOTRE CONTACT :

Pauline Guillemin - Service réceptif
04 75 49 59 20 / groupes@sudardechetourisme.com

Comment venir ?

PAR LA ROUTE

En provenance de Paris, Lyon, Marseille, Montpellier, vous empruntez l'**autoroute A7** puis la sortie 17 ou 18 **Montélimar**. Suivre Le Teil.

En provenance de Clermont-Ferrand, Le Puy-en-Velay, Mende, vous récupérez la **Nationale N102** en direction de **Aubenas** puis de **Le Teil.**

EN TRAIN

Les gares les plus proches sont : **Gare de Montélimar** centre-ville à 10 minutes de Le Teil, **Gare de Valence ville** à 45 minutes. **Valence gare TGV** à 50 minutes. Possibilités de liaisons entre les gares de Valence et la gare de Montélimar.
www.sncf.com

EN BUS

Lignes 74,76 en provenance de Valence TGV, Montélimar et Aubenas, Vallon-Pont-d'Arc.
Lignes 18,19,20 en provenance de Montélimar et Pont-Saint-Esprit, Privas, Saint-Thomé.

EN VÉLO

Par la **ViaRhôna** en provenance du Lac Léman ou de la Méditérranée. Par la **Voie douce de la Payre** en provenance de Privas ou de Le Pouzin.

EN AVION

Les aéroports les plus proches sont : Aéroport de **Nîmes** à 1h20. Aéroport de **Grenoble** à 1h40. Aéroport de **Lyon** à 1h50. Aéroport de **Marseille Provence** à 1h40. Aéroport de **Montpellier Méditérranée** à 1h40.

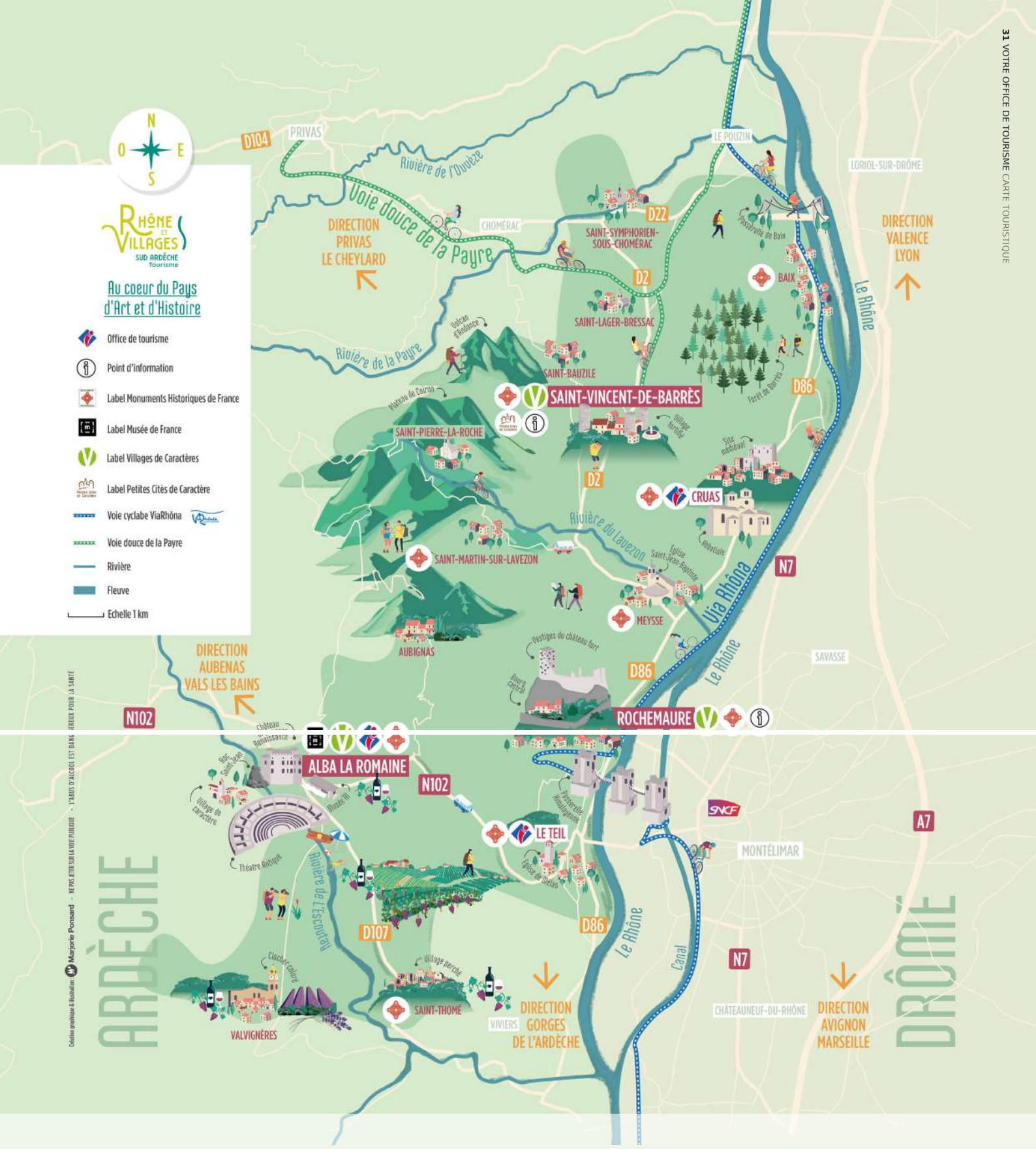

ALBA-LA-ROMAINE

ROCHEMAURE

SAINT-VINCENT-DE-BARRÈS

UN TERRITOIRE LABELLISÉ

Pays d'art et d'histoire

Délivré par le Ministère de la Culture. Ce label est attribué sur la base d'un patrimoine riche et varié, mais surtout, d'un projet ambitieux pour le protéger et le mettre en valeur. Sur le département de l'Ardèche, seul le territoire du Vivarais méridional détient ce label. Votre destination touristique Sud Ardèche Rhône et Villages fait donc partie des plus de 190 collectivités détentrices du Label *Ville ou Pays d'art et d'histoire*.

COMPRENDRE L'HISTOIRE

Le Pays d'Art et d'Histoire délivre des livrets explicatifs sur chaque patrimoine bâti. Une manière de découvrir plus en détail l'histoire et la richesse qui en découle. *Livrets gratuits disponibles sur notre site internet. Livrets payants (1€) disponibles dans nos boutiques.*

www.vivaraismeridional.fr

Vignobles et Découvertes

Le Sud Ardèche a obtenu le label *Vignobles et Découvertes* en mars 2017. Ce label attribué par Atout France distingue les destinations proposant une offre complète sur la thématique du vignoble, et de qualité. Aujourd'hui 178 structures sont engagées pour la destination Sud Ardèche dont 12 sont sur notre territoire Sud Ardèche Rhône et Villages.

www. lesvinsdardeche.com

GUIDE DU VIVARAIS MÉRIDIONAL

3 villages de caractère

Le label *Villages de Caractère* est un label délivré par le département de l'Ardèche. 21 villages sont labellisés se distinguant ainsi par leur authenticité, la richesse de leur patrimoine naturel et architectural et les savoir-faire et traditions qui s'y rattachent. En destination Sud Ardèche Rhône et Villages c'est 3 villages de caractère ! Retrouvez le village d'Alba-la-Romaine en page 2, le village de Rochemaure en page 9 et le village de Saint-Vincent-de-Barrès en page 17. **Pour en savoir plus, récupérez le guide des Villages de Caractère dans nos bureaux d'information !**

Vallée de la Gastronomie

LE VOYAGE GOURMAND

La Vallée de la Gastronomie imagine un voyage gourmand en longeant l'historique Nationale N7. Producteurs, terroirs, savoir-faire et visites insolites gustatives et olfactives sont les mots d'ordre à travers des expériences inédites.

www.valleedelagastronomie.com

En 2020,

LE GUIDE TOURISTIQUE ÉVOLUE ET SE MÉTAMORPHOSE EN UN MAGAZINE DE DESTINATION AÉRÉ, PRATIQUE ET ICONOGRAPHIQUE

Carte d'identité du territoire, ce magazine au format singulier (21x26 cm), 67 pages laisse la part belle aux visuels comprenant le top de la destination. Entre Alba-Helvorium, la vallée du Vin, mais encore ces villages au patrimoine hors du temps et la découverte des berges du Rhône à vélo, les activités de loisirs, l'artisanat,les saveurs d'ici pour éveiller nos papilles ainsi que les événements à vivre.

Un magazine « Call to Action » pensé pour un usage pré-séjour dans une logique de découverte territoriale, pendant le séjour des touristes ainsi que post-séjour où celui-ci devient un objet esthétique faisant appel aux souvenirs et émotions.

Un plaisir, transcrit sur le papier, que l'Office de Tourisme vous invite à découvrir et faire, à votre tour, partager à vos visiteurs.

Avantages groupes

Laissez-vous Emerveiller par l'Ardèche en toute simplicité grâce à notre service groupe "Sud Ardèche Rhône et Villages" !

Cette brochure 2020 vous propose :
> 5 journées clés en mains
> 4 demi-journées
> plus de 47 prestations à la carte pour vous permettre de découvrir le meilleur de l'Ardèche à votre rythme et selon vos envies.

Toutes nos propositions sont modulables pour créer votre propre journée sur mesure !

UN PANEL DE LABELS, VOUS GARANTISSANT DES PRESTATIONS DE TRÈS GRANDE QUALITÉ

Rhône et Villages Sud Ardèche

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL
SUD ARDÈCHE RHÔNE ET VILLAGES

FORMULAIRE D'INSCRIPTION
EXCURSION GROUPE

L'Office de Tourisme Intercommunal Sud Ardèche Rhône et Villages, immatriculé au registre des opérateurs de voyages et de séjours, organise sur demande vos visites et vos journées d'excursion en groupe ***(à partir de 10 personnes)***

Ce formulaire permet de faire une demande de réservation. Merci de cocher au dos les prestations souhaitées et de nous le renvoyer afin que notre équipe puisse vous proposer un devis.

COORDONNÉES

Date souhaitée : ..... Heure d'arrivée souhaitée : .....
Nombre de personnes : .....

Nom de votre association/groupe : .....

Nom du responsable : .....

Adresse postale : .....
.....

Numéro(s) de téléphone (fixe et/ou mobile) : .....
Mail : .....

Le : .....
A : .....

Nom, Prénom, précédé de la mention "Bon pour accord"
Signature

FORMULAIRE À RETOURNER, ACCOMPAGNÉ DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES SIGNÉES À :
OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL SUD ARDÈCHE RHÔNE ET VILLAGES

PAR EMAIL
groupes@sudardechetourisme.com Pauline GUILLEMIN

PAR COURRIER
PLACE DE LA LIBERTÉ - 07350 CRUAS

EXCURSIONS THÉMATIQUES « CLÉ EN MAIN »

JOURNÉES COMPLÈTES

☐ **Les incontournables du Sud Ardèche *P.03***
À partir de 42,00 € (Base 20 pers.)
MATIN AU CHOIX ○ Village Médiéval de Cruas
○ Musé'Al + Village de Caractère d'Alba-la-Romaine
APRÈS-MIDI AU CHOIX ○ Grotte Chauvet 2
○ Grotte de l'Aven d'Orgnac - Citée de la Préhistoire

☐ **Terre d'artistes et d'artisans *P.03***
Créateurs du territoire. À partir de 32,00 € (Base 20 pers.)
MATIN AU CHOIX ○ Cie Emilie Valantin - Marionnettes
○ Château de Verchaüs

☐ **Terre d'histoire au patrimoine intense *P.04***
Du Romain au Roman. À partir de 32,00 € (Base 20 pers.)

☐ **Terre de nature et d'aventures *P.05***
Pleine nature. À partir de 62,00 € (Base 10 pers.)

☐ **Terre de saveurs gourmandes *P.06***
Terroir. À partir de 42,00 € (Base 20 pers.)
APRÈS-MIDI AU CHOIX ○ Musée et Fabrique de Nougat Arnaud Soubeyran
○ Musée de la Lavande
○ Châtaigneraie "La Ferme du Moulin"

☐ **Terre de savoir-faire industriels *P.07***
Des industries et des hommes. À partir de 24,00 € (Base 20 pers.)

DEMI-JOURNÉES P.09

☐ **Site médiéval de Cruas**
☐ **Village de Caractère d'Alba-la-Romaine**
☐ **Vestiges du Château de Rochemaure**
☐ **La vigne, avec les papilles et les pupilles"**

COMPOSEZ VOTRE EXCURSION PERSONNALISÉE AVEC LES PRESTATIONS « À LA CARTE »

TERRE D'HISTOIRE AU PATRIMOINE INTENSE

Terre d'Artistes et d'Artisans *P.11*
☐ Cie Emilie Valantin (LE TEIL)
☐ Les artisans créateurs (SAINT-VINCENT-DE-BARRÈS)
☐ Le collectif du château de Verchaüs (VIVIERS)

À l'assaut de nos châteaux *P.12 > P.13*
☐ Château de Rochemaure
☐ Château d'Alba-la-Romaine
☐ Châteaux de la Drôme

Un éventail d'Églises romanes *P.14*
☐ Abbatiale Sainte-Marie (CRUAS)
☐ Église Baptistère Saint Jean-Baptiste (MEYSSE)
☐ Chapelle Notre-Dame-des-Anges (ROCHEMAURE)

Musées, quand l'histoire s'expose *P.15*
☐ Musée archéologique Musé'Al (ALBA-LA-ROMAINE)
☐ Musée de la Résistance et de la Déportation (LE TEIL)
☐ Musée des Sports (CRUAS)
☐ Musée Olivier de Serres (MIRABEL)

Préhistoire *P.16*
☐ Grotte Chauvet 2 - UNESCO (VALLON PONT D'ARC)
☐ Grotte Aven Orgnac - Grand Site de France (ORGNAC L'AVEN)
☐ Muséum de l'Ardèche (BALAZUC)

Nos villages à visiter *P.17 > P.20*
☐ Alba-la-Romaine : bourg médiéval et la Roche
☐ Alba-la-Romaine : les artistes des années 1950
☐ Aubignas : village médiéval et exploitation du basalte
☐ Baix : les anciens quais et vestiges médiévaux
☐ Cruas : le site médiéval
☐ Le Teil : du Moyen-Âge à l'ère industrielle
☐ Le Teil côté ferroviaire : du Rhône au rail
☐ Mirabel : sa tour et le village médiéval
☐ Rochemaure hors du temps
☐ Saint-Montan : bourg historique reconstruit
☐ Saint-Thomé : village perché médiéval
☐ Saint-Vincent-de-Barrès : perché et fortifié
☐ Valvignères : ses vestiges médiévaux
☐ Valvignères : Entre vignes et patrimoine
☐ Viviers : cité épiscopale

TERRE DE NATURE ET D'AVENTURES

Balade nature *P.21*
☐ Grotte de l'Aven d'Orgnac (ORGNAC L'AVEN)
☐ Grotte Saint-Marcel (BIDON)
☐ Balade naturaliste - plateau du Coiron (SAINT-PIERRE-LA-ROCHE)
☐ Gisement de diatomite (SAINT-BAUZILE)
☐ Balade au cœur du paysage viticole (VALVIGNÈRES)

Circuits vélos en VAE *P.22*
☐ Relief et contrastes du Rhône au Coiron (EN VAE)
☐ À l'assaut du château de Rochemaure (EN VAE)

TERRE DE SAVEURS GOURMANDES

Visite des caves et dégustation *P.23 > P.24*
☐ Caveau des Vignerons (ALBA-LA-ROMAINE)
☐ La vrille et le papillon (VALVIGNÈRES)
☐ Maison Louis Latour (ALBA-LA-ROMAINE)
☐ Caveau des Vignerons (VALVIGNÈRES)
☐ Dégustation de vins d'Ardèche, hors les murs

Balade à la ferme et autres activités *P.25 > P.26*
☐ Visite d'une châtaigneraie (SAINT-MARTIN/LAVEZON)
☐ Visite d'une ferme en polyculture (SAINT-MARTIN/ LAVEZON)
☐ Goûter ou Apéro à la Ferme (SAINT-MARTIN/LAVEZON)
☐ Visite du Domaine Olivier de Serres (MIRABEL)
☐ Musée de la Lavande (SAINT-REMÈZE)
☐ Musée et fabrique de Nougats (MONTÉLIMAR)

TERRE DE SAVOIR-FAIRE ET D'INDUSTRIE

☐ Centrale Nucléaire EDF (CRUAS-MEYSSE)
☐ Usine Lafarge - Ciments (LE TEIL)
☐ Cité Blanche - Lafarge (LE TEIL/VIVIERS)
☐ L'aménagement du Rhône par les Hommes (ROCHEMAURE-CRUAS)
☐ Le Basalte d'hier à aujourd'hui (AUBIGNAS)
☐ Musée Européen de l'Aviation de chasse (MONTÉLIMAR)

Le :
Nom et prénom, précédé de la mention « Bon pour accord »

Office de Tourisme Intercommunal
Sud Ardèche Rhône et Villages
N° immatriculation : **IM007130004**

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

CONDITIONS DE VENTE – OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL SUD ARDECHE RHONE ET VILLAGES

Il est précisé en application à l'article L211-1 modifié par la LOI N°2009-888 du 22 juillet 2009 – art.1 que l'Office de Tourisme Intercommunal Sud Ardèche Rhône et Villages est titulaire d'une immatriculation délivrée par ATOUT France n° IM007130004 depuis le 23/07/2013.

L'Office de Tourisme Intercommunal Sud Ardèche Rhône et Villages dispose d'une garantie financière délivrée par GROUPAMA ASSURANCE-CREDIT 8-10, rue d'Astorg 75008 PARIS, en conformité avec les articles L. 211-18 et R. 211-26
à R.211-34 du Code du Tourisme tels que modifiés par le décret n° 2015-1111 du
2 septembre 2015 relatif aux conditions de fixation de la garantie financière des agents de voyages et autres opérateurs de la vente de voyages et de séjours. L'Office de Tourisme Intercommunal Sud Ardèche Rhône et Villages a contracté une assurance de responsabilité civile auprès de la SMACL Assurances, 141 avenue Salvador Allende 79031 NIORT Cedex 9, conformément aux articles L.211-18 et R.211-35 à R.211-40 du code du tourisme.

Article L211-1 : Les organismes locaux de tourisme bénéficiant du soutien del'Etat, des collectivités territoriales ou de leur groupement peuvent se livrer ou apporter leur concours, dans l'intérêt général, à des opérations mentionnées au I, dès lors que celles-ci permettent de faciliter l'accueil ou d'améliorer les conditions de séjour des touristes dans leur zone géographique d'intervention.

Article R211-3 : Sous réserve des exclusions prévues aux troisième et quatrième alinéas de l'article L.211-7, toute offre et toute vente de prestation de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

Article R211-3-1 : L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique dans les conditions de validité et d'exercice prévues aux articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse du vendeur ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu par l'article L.141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R211-2

Article R211-4 : Préalablement à la conclusion du contrat, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates, et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

1° La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transport utilisés ;

2° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort, et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la règlementation ou aux usages du pays d'accueil ;

3° Les prestations de restauration proposées ;

4° La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;

5° Les formalités administratives et sanitaires à accomplir par les nationaux ou par les ressortissants d'un autre Etat membre de l'Union Européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, en cas notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;

6° Les visites, excursions, et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;

7° La taille minimale ou maximal du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;

8° Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;

9° Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R211-8 ;

10° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;

11° Les conditions d'annulation définies aux articles R211-9, R211-10, et R211-11 ;

12° L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ;

13° Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R211-15 à R211-18.

Article R211-5 : L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments.
En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées au consommateur avant la conclusion du contrat.

Article R211-6 : le contrat conclus entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Lorsque le contrat est conclu par voie électronique, il est fait application des articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Le contrat doit comporter les clauses suivantes :

1° Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant, et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;

2° La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;

3° Les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés, les dates et les lieux de départ et de retour ;

4° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;

5° Les prestations de restauration proposées ;

6° L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;

7° Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;

8° Le prix total des prestations facturées, ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R211-8 ;

9° L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjours lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou les prestations fournies ;

10° Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30% du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;

11° Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;

12° Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au vendeur, et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;

13° La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R211-4 ;

14° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;

15° Les conditions d'annulation prévues aux articles R2119, R211-10 et R211-11 ;

16° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;

17° Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL
SUD ARDÈCHE
RHÔNE ET VILLAGES

BUREAUX D'INFORMATION
LE TEIL, Place Pierre Sémard
ALBA-LA-ROMAINE, 118 rue du Barry
CRUAS, 1 Place de la Liberté

CONTACT
04.75.49.10.46
contact@sudardechetourisme.com
www.sud-ardeche-tourisme.com

Immatriculé au registre des opérateurs de voyages et de séjours IM007130004
SIRET : 529 103 525 000 18

18° La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;

19°L'engagement de fournir à l'acheteur, au moins 10 jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes : (a) le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur, ou à défaut, les noms, adresses, et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficultés ou , à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ; (b) pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour ;

20° La clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 13° de l'article R211-4 ;

21° L'engagement de fournir à l'acheteur, en temps voulu avant le début du voyage ou du séjour, les heures de départ et d'arrivée.

Article R211-7 : L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet.

Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Article R211-8 : Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L.211-12, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse que à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou les devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Article R211-9 : Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnait l'obligation d'information mentionnée au 13° de l'article 211-4, l'acheteur peut, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après avoir été informé par le vendeur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception :

- Soit résilie son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;

Soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Article R211-10 : Dans le cas prévus à l'article L.211-14, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception ; l'acheteur, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Article R211-11 : Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

- Soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ;

- Soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.

Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 13° de l'article R211-4.

Article R211-12 : Les dispositions des articles R211-3 à R211-11 doivent obligatoirement être reproduites sur les brochures et les contrats de voyages proposés par les personnes mentionnées à l'article L.211-1

Article R211-13 : L'acheteur ne peut plus invoquer le bénéfice de la clause prévue au 20° de l'article R211-6 après que la prestation a été fournie.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE D'EXCURSIONS TOURISTIQUES PAR L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL SUD ARDECHE RHONE ET VILLAGES

Article 1 : Conclusion du contrat de vente.

Le programme établit en accord avec le client, ainsi que son prix proposé par l'Office de Tourisme Intercommunal Sud Ardèche Rhône et Villages, validés par un contrat de vente par le client implique son acceptation dans les conditions générales et particulières de vente ainsi que des informations et réserves indiquées dans la pochette « Excursions groupes ».

Article 2 : Prix.

Les prix publiés dans les outils de communication (site internet, pochette) ou les prix négociés entre le client et l'Office de Tourisme Intercommunal Sud Ardèche Rhône et Villages indiquent précisément pour chaque excursion les prestations comprises dans les prix proposés. Ils ne comprennent pas tous les services antérieurs ou postérieurs au départ de l'excursion, ainsi que toute dépense à caractère personnel effectuée au cours de l'excursion. Aucune contestation sur le prix du circuit ne pourra être prise en considération à la fin du circuit. Il appartient au client d'apprécier avant sa réservation si le prix de l'excursion lui convient en acceptant le fait qu'il s'agit d'un prix forfaitaire. Le tarif des excursions indique un prix TTC par personne, pour un groupe constitué sur la base du nombre mentionné. Il comprend : l'entrée aux sites énoncés par le programme, les visites guidées menées par la guide conférencière de l'Office de Tourisme Intercommunal Sud Ardèche Rhône et Villages, les dégustations mentionnées dans le programme, et le déjeuner (menu selon restaurant). Il ne comprend pas : le transport, l'hébergement, l'accompagnement, les assurances, les dépenses personnelles, et les extras non mentionnés au programme établi par l'Office de Tourisme Intercommunal Sud Ardèche Rhône et Villages en accord avec le client.

Article 3 : Réservation visites guidées

Toute demande pour un groupe devra être adressée et confirmée par écrit (courrier ou e-mail) au Service Réceptif. En fonction de la disponibilité des différents prestataires sollicités, le Service Réceptif fera parvenir au client un devis dans les meilleurs délais. Pour toute réservation relative à une excursion à la journée, le client doit verser au moment de l'inscription un acompte de 30% du montant total jusqu'à 3 semaines avant le départ, et 100% du montant total au moins 8 jours avant la prestation. Le client n'ayant pas versé l'acompte prévu est réputé avoir annulé sa réservation sans qu'il puisse se prévaloir de cette annulation. La réservation deviendra effective à réception par le Service Réceptif du contrat de vente et des présentes conditions générales de vente signés par le client accompagné du règlement de l'acompte respectant les délais et montants notifiés dans le contrat de vente (le client aura pris connaissance des conditions générales et particulières de vente). Le nombre précis de participants devra être communiqué par le client à minima 8 jours avant la prestation.

Pour toute réservation moins de 8 jours avant la date de la prestation, la totalité du règlement sera expressément demandée à la réservation.

Si le jour du départ, le nombre définitif de participants (personnes du groupe) est supérieur au nombre réservé, l'Office de Tourisme Intercommunal Sud Ardèche Rhône et Villages se réserve le droit de refuser les clients supplémentaires si la capacité d'accueil prévue est insuffisante. De plus, la majoration correspondante au tarif en vigueur sera appliquée le cas échéant. Le complément du règlement se fera par chèque sur place auprès du personnel du Service Réceptif de l'Office de Tourisme. Si inversement, jour du départ le nombre définitif de participants (personnes du groupe) est inférieur au nombre réservé et confirmé 8 jours à l'avance, l'Office de Tourisme Intercommunal Sud Ardèche Rhône et Villages ne pourra pas procéder au remboursement.

Article 4 : Règlement du solde.

Le client s'engage formellement à verser à l'Office de Tourisme Intercommunal Sud Ardèche Rhône et Villages, sur présentation d'une facture, le solde de la prestation convenue et restant due, et ceci 8 jours avant le début de la prestation. Le client n'ayant pas versé le solde à la date convenue est réputé considéré comme ayant annulé sa réservation, sauf accord préalable. L'acompte qui a pu être versé ne sera alors pas remboursé au client conformément à l'article 6.

Article 5 : Bon d'échange et pochette d'accueil.

Dès réception du contrat de réservation dûment signé et de l'acompte de 30% du montant total de la prestation, l'Office de Tourisme Intercommunal adressera au responsable les bons d'échange pour l'ensemble du groupe que celui-ci remettra aux différents prestataires. L'Office de Tourisme Intercommunal adressera également toute la documentation utile au bon déroulement de l'excursion (rappel du programme détaillé, feuille de route, brochures des différents prestataires, guide pratique...).

Article 6 : Annulation du fait du client.

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée avec avis de réception (LRAR) à l'Office de Tourisme Intercommunal Sud Ardèche Rhône et Villages, ou à défaut, par tout écrit, y compris télécopie (fax) et courrier électronique. Toute annulation du fait du client donnera lieu à des frais à la charge du client, soit 30% du montant total de la prestation (correspondant à l'acompte). En cas de non présentation du client, aucun remboursement ne sera effectué.

Article 7 : Interruption de la prestation du fait du client.

En cas d'interruption de la prestation du fait du client, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Article 8 : Annulation du fait de l'Office de Tourisme Sud Ardèche Rhône et Villages.

Toute annulation du fait de l'Office de Tourisme Sud Ardèche Rhône et Villages pour toute autre cause que la force majeure donnera lieu au remboursement intégral des sommes versées par le client.

Ces dispositions ne s'appliquent pas si le client a accepté dans le cadre d'un accord amiable une prestation de substitution. Un report ou une prestation de substitution sera défini par l'Office de Tourisme Intercommunal Sud Ardèche Rhône et Villages.

Article 9 : Modification par l'Office de Tourisme Intercommunal Sud Ardèche Rhône et Villages d'un élément substantiel du contrat de voyage. Lorsqu'avant la date prévue du début de la prestation l'Office de Tourisme Intercommunal Sud Ardèche Rhône et Villages se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat, l'acheteur peut sans préjuger des recours en réparation du préjudice éventuel subi, et après en avoir été informé par l'Office de Tourisme Intercommunal Sud Ardèche Rhône et Villages :

- soit résilier le contrat et obtenir sans pénalités le remboursement de l'acompte versé ;
- soit accepter la modification ou la substitution de lieux de prestation proposée. Un avenant au contrat de voyage est alors signé par les parties. Toute diminution de prix vient en déduction des sommes éventuellement encore dues par le client et si le paiement déjà effectué excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu sera restitué au client avant le début de la prestation.

Article 10 : Empêchement pour l'Office de Tourisme Intercommunal Sud Ardèche Rhône et Villages de fournir au cours de l'excursion les prestations prévues.

Si au cours du circuit, l'Office de Tourisme Intercommunal Sud Ardèche Rhône et Villages se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des prestations prévues au contrat représentant une part importante du prix, l'Office de Tourisme Intercommunal Sud Ardèche Rhône et Villages proposera une prestation en remplacement de celle prévue en supportant les frais éventuels de supplément de prix. Si la prestation acceptée par le client est de qualité inférieure, l'Office de Tourisme Intercommunal Sud Ardèche Rhône et Villages remboursera au client la différence de prix au plus tard à la fin du circuit.

Cette clause n'est pas applicable en cas de force majeure empêchant l'Office de Tourisme Sud Intercommunal Ardèche Rhône et Villages de fournir la prestation réservée par le client. Ce dernier devra supporter les changements imposés par le cas de force majeure.

Article 11 - Force majeure.

11-1 On entend par force majeure tout événement extérieur aux parties présentant un caractère à la fois imprévisible et insurmontable qui empêche soit le client, soit les voyageurs, soit l'agence ou les prestataires de services impliqués dans la réalisation du voyage, de l'exécution d'une ou des prestation(s), d'exécuter tout ou partie des obligations prévues par le contrat. Il en sera notamment ainsi en matière de grève des moyens de transport, de manifestations, du personnel hôtelier, de conditions climatiques (intempéries, tempêtes...), des conditions hydrologiques (crues, inondations...), fermeture d'établissements, et géographiques.

11-2 La survenance d'un cas de force majeure suspend les obligations des présentes affectées par ce dernier et exonère de toute responsabilité la partie qui aurait dû exécuter l'obligation ainsi affectée. Le prestataire se réserve le droit d'annuler toute réservation en cas de force majeure et d'en modifier la date. Si le prestataire se trouve dans l'obligation d'annuler la prestation avant que le client ait pu commencer l'activité, un report de l'activité lui sera proposé.

Article 12 : Informatique et libertés.

Les informations demandées sont nécessaires au traitement informatique de votre inscription. Conformément à la Loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée vous bénéficiez du droit d'accès et de modification des informations vous concernant que vous pouvez exercer auprès de l'Office de Tourisme Sud Ardèche Rhône et Villages ou par mail à contact@sudardechetourisme.com. Sauf avis contraire de votre part, nous nous réservons la possibilité d'utiliser ces informations pour vous faire parvenir diverses documentations.

Article 13 : Photos / Illustrations / Propriété intellectuelle.

Les photos, cartes et illustrations contenues dans les brochures et/ou le site Internet sont illustratives et n'ont pas un caractère contractuel. Toute reproduction ou exploitation commerciale ou non de ces éléments est strictement interdite sauf autorisation écrite préalable.

Est également interdite l'extraction répétée et systématique d'éléments protégés ou non du site www.sud-ardeche-tourisme.com causant un préjudice quelconque à l'Office du Tourisme Sud Ardèche Rhône et Villages ou à l'un de ses prestataires ou fournisseurs.

Article 14 : Responsabilité.

Conformément à l'article L.211-16 du Code du tourisme, l'office de tourisme est l'unique interlocuteur du Client et répond devant lui de l'exécution des prestations commandées et des obligations découlant des présentes conditions particulières de vente.

L'Office de Tourisme Intercommunal Sud Ardèche Rhône et Villages ne peut être tenu pour responsable en cas de force majeur ou de cas fortuit ou du fait de toute personne étrangère à l'organisation de l'excursion et qui empêcherait l'Office de Tourisme Intercommunal Sud Ardèche Rhône et Villages d'exécuter pleinement ou partiellement ses obligations. L'Office de Tourisme Intercommunal Sud Ardèche Rhône et Villages a souscrit une police d'assurance couvrant sa responsabilité civile professionnelle auprès de la **SMACL Assurances, 141 avenue Salvador Allende, 79031 NIORT Cedex 9**. Le client quant à lui est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est donc invité à souscrire une assurance de responsabilité civile.

Article 15 : Réclamations, litiges.

Toute réclamation relative à une prestation doit être soumise à l'Office de Tourisme Intercommunal Sud Ardèche Rhône et Villages par LRAR dans les cinq jours qui suivent la fin de la prestation. En cas de désaccord persistant, les litiges peuvent être soumis à la Fédération Nationale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative qui s'efforcera de trouver un accord amiable. Tout litige portant sur l'application des présentes conditions générales sera de la compétence exclusive des juridictions de la ville de Privas.

N° d'immatriculation : IM007130004
Office de tourisme Sud Ardèche Rhône et Villages
Place Sémard
07400 Le Teil
Tel : 04 75 49 86 61
Garantie financière : GROUPAMA ASSURANCE-CRÉDIT & CAUTION
8-10 RUE D'ASTORG
75008 PARIS

Le client reconnait avoir lu et accepte les présentes Conditions générales de vente.

Nom :

Prénom :

Date :

Signature

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL SUD ARDÈCHE RHÔNE ET VILLAGES
BUREAUX D'INFORMATION
LE TEIL, Place Pierre Sémard
ALBA-LA-ROMAINE, 118 rue du Barry
CRUAS, 1 Place de la Liberté
CONTACT
04.75.49.10.46
contact@sudardechetourisme.com
www.sud-ardeche-tourisme.com
Immatriculé au registre des opérateurs de voyages et de séjours IM007130004
SIRET : 529 103 525 000 18

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL
SUD ARDÈCHE RHÔNE ET VILLAGES

ÉMERVEILLÉS PAR L'ARDÈCHE

Balades au Château de Rochemaure

Abbatiale Sainte-Marie de Cruas

Balade à vélo

Découverte des villages de caractère

RHÔNE ET VILLAGES SUD ARDÈCHE

www.sud-ardeche-tourisme.com